

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2017**

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

- **Conseil des Jeunes**

Fabienne Trabis, adjointe en charge du conseil des jeunes, précise que les élections ont eues lieu le samedi 28 janvier. 22 jeunes (16 filles et 6 garçons) sont élus, dont 12 nouveaux membres. La prochaine réunion aura lieu le lundi 20 février à 18 h 30 pour définir les commissions. Une réunion des adultes en charge du Conseil des Jeunes est souhaitée.

- **Commission communication**

La commission communication s'est réunie les 9 et 17 janvier pour une dernière relecture de l'Echo qui a été distribué les 23 et 24 janvier.

- **travaux**

Le compte rendu de la commission du 30 janvier est remis à chacun. Daniel HELBERT, adjoint en charge de la commission en donne lecture.

l'ensemble des points à l'ordre du jour est traité ci-après.

DEVIS ACCESSIBILITE TOILETTES MAIRIE

La commission travaux, a étudié les devis concernant la mise aux normes des sanitaires de la mairie et propose de retenir les devis économiquement les plus avantageux, à savoir :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie	Delamarche	549.80 €	659.76 €
Plomberie/électricité	Dupré	1 538.50 €	1 846.20 €
carrelage	Laizé	1 743.32 €	2 091.98 €
Menuiserie	Angenard	1 310.00 €	1 572.00 €
peinture	Lemarié	221.30 €	265.56 €
Total		5 362.92 €	6 435.50 €

Après avoir entendu l'exposé, le conseil à l'unanimité décide de réaliser la mise aux normes accessibilité des toilettes de la mairie et retient les entreprises citées ci-dessus.

DEVIS SECRETARIAT MAIRIE

La commission travaux a étudié les devis concernant les travaux à réaliser dans le secrétariat pour assurer une meilleure confidentialité à l'accueil. Elle propose de retenir le devis économiquement le plus avantageux, à savoir celui des Ets Angenard pour un montant de 3 092.40 € TTC

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité retient le devis ci-dessus mentionné.

DEVIS EGLISE

La commission travaux a étudié les devis concernant des travaux à réaliser dans l'église, une rampe d'accès et la réalisation d'un lambris dans la sacristie. Elle propose de retenir les devis économiquement les plus avantageux, à savoir :

- Menuiserie dans la sacristie : Ets Angenard pour un montant de 2 544 € TTC
- Rampe métallique escalier, entrée extérieure : APVB pour un montant de 2 809.02 € TTC

Après avoir entendu l'exposé, le conseil, à l'unanimité décide de réaliser les travaux aux conditions ci-dessus indiquées.

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 22 juillet 1983 précise : « *lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence* ».

Dans ces conditions, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de participer, pour l'année 2016/2017, aux frais de fonctionnement de l'école publique de Sens de Bretagne pour une somme de 230.33 € pour un enfant, scolarisé en primaire, dont les parents sont domiciliés à Saint Germain en Coglès.

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, il adhère au Comité des Œuvres Sociales. Il demande s'il souhaite reconduire cette adhésion pour 2017

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune au Comité des œuvres Sociales pour l'année 2015 dans les mêmes conditions que l'année passée, à savoir :

Pour la commune : la participation annuelle est fixée à 0.83 % de la masse salariale du compte administratif 2015. **Pour les agents** : la cotisation annuelle s'élève à 15 € pour les agents actifs et retraités.

ASSISTANCE TECHNIQUE PAR VEOLIA

✓ Dégrilleur automatique

Il convient d'établir une nouvelle convention avec VEOLIA pour l'entretien et la surveillance du dégrilleur automatique dans le Jardin de l'Eau. La rémunération forfaitaire de cette prestation s'élève à 1 170 € HT/an avec révision des prix suivant les indices indiqués dans la convention, pour une durée d'un an renouvelable tacitement sans pouvoir excéder 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de convention entre la Société VEOLIA et la Commune, aux conditions ci-dessus précisées.

✓ Postes de relèvement de la Bazillais et de l'Ecusson

Il convient d'établir une nouvelle convention avec VEOLIA pour l'entretien et la surveillance des postes de relèvement. La rémunération forfaitaire de cette prestation s'élève à 2 945 € HT/an avec révision des prix suivant les indices indiqués dans la convention, pour une durée d'un renouvelable tacitement sans pouvoir excéder 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2017.

DEMANDE ABRI BUS LOIZANCE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande écrite de parents d'élèves pour installer un abri scolaire au lieu-dit « Loysance ». Il présente à cet effet, le devis de l'Association de la Mabilais de Noyal-sur-Vilaine qui s'élève à 928.90 € HT, soit 1 114.68 € TTC. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité donne son accord pour l'installation d'un abri aux conditions financières annoncées.

CONVENTION FGDON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler son adhésion à la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles (FGDON35) pour les services liés à la lutte des nuisibles pour un montant de 150 € par an. La durée de la convention est de 4 années consécutives, soit jusqu'en 2020.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil à l'unanimité émet un avis favorable au renouvellement de la convention entre la FGDON35 et la commune aux conditions ci-dessus.

NOM DU NOUVEAU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de créer un nouveau lotissement sur la parcelle YB n°7 d'une surface d'1ha 90a 03ca, située au lieu-dit : « la Nouriais ». Il convient de nommer ce futur lotissement.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil, à l'unanimité décide de nommer le nouveau lotissement sur « Lotissement de la Nouriais ».

QUESTIONS DIVERSES

Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le maire présente la nouvelle communauté de communes « Couesnon marches de Bretagne » composée de 19 communes et comptant 21 831 habitants. Louis DUBREIL en est le nouveau président et les 10 vice-présidents sont :

- 1^{er} vice président : René CANTO, délégué aux affaires générales (finances, marchés publics, administration générale)
- 2^e vice président : Jean MALAPERT, délégué au développement et à l'aménagement durable dont l'économie)
- 3^e vice président : Claude GUERIN, délégué au service public rural (voirie, assainissement, eau)
- 4^e vice président : Bernard SERRAND, délégué aux solidarités à la culture, lecture publique, sport, communication
- 5^e vice président : Henri RAULT, délégué à l'aménagement durable
- 6^e vice président : Amand ROGER, délégué aux travaux de construction, réhabilitation et ZA
- 7^e vice président : Xavier ST MLEUX, délégué au pôle habitat, urbanisme, transport
- 8^e vice président : Olivier GAIGNE, délégué aux ressources humaines, développement numérique
- 9^e vice président : Claudine CLOSSAIS, déléguée aux affaires relevant du pôle enfance jeunesse et santé
- 10^e vice président : Christian HUBERT, délégué au pôle AMO/Ingénierie et DSPR

Centenaire

Monsieur Aimable Pirotais, germanais de naissance a fêté ses 100 ans le vendredi 27 janvier aux hameaux du Coglais, entouré de sa famille. A cette occasion, fleurs et champagne ont été offerts par la municipalité et le CCAS. Monsieur le maire a retracé la vie de Monsieur Pirotais ; il était accompagné de membres du conseil et du CCAS.